



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 12 juin 2026

Monsieur le Maire de la ville de Nice,
Monsieur le Président de la Métropole NCA,
Monsieur le Président du CCAS de la ville de Nice,

Objet : Demande de gratuité des transports en commun pour l'ensemble des agents de la Métropole Nice Côte d'Azur, de la ville de Nice et du CCAS

Monsieur le Maire,
Monsieur le Président,

Le syndicat CGT Nice Métropole Côte d'Azur a pris connaissance, lors du Conseil métropolitain, de votre annonce visant à instaurer la gratuité des transports en commun pour l'ensemble des personnes âgées de plus de 65 ans, les soignants du CHU et les agents pénitentiaires à compter du 1er septembre 2026.

Si nous pouvons comprendre la volonté de soutenir certaines catégories de la population et de reconnaître l'engagement de professionnels exerçant des missions essentielles, nous ne pouvons que nous étonner de l'oubli des agents de la Métropole Nice Côte d'Azur, de la Ville de Nice et du CCAS de Nice.

Chaque jour, ces agents assurent pourtant le fonctionnement des services publics de proximité, indispensables à la population : petite enfance, éducation, restauration scolaire, animation, services sociaux, prises en charge des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, propreté urbaine, espaces verts, voirie, culture, sports, état civil, police municipale, services techniques, administratifs, et bien d'autres encore.

Eux aussi participent pleinement à la qualité de vie des Niçoises et des Niçois et subissent, comme l'ensemble des salariés, les conséquences de l'inflation et de l'augmentation du coût de la vie. Pourtant, ils semblent être exclus de cette mesure présentée comme un soutien au pouvoir d'achat.

La CGT NMCA considère qu'il serait incompréhensible que les agents de la collectivité, qui contribuent quotidiennement au service public local, soient écartés d'un dispositif financé et porté par leur propre employeur.

C'est pourquoi nous demandons l'extension de la gratuité des transports en commun à l'ensemble des agents de la Métropole Nice Côte d'Azur, de la Ville de Nice et du Centre Communal d'Action Sociale de Nice.

Une telle mesure constituerait un véritable levier en faveur du pouvoir d'achat, de la transition écologique et de l'attractivité des emplois territoriaux, dans un contexte où les collectivités rencontrent de réelles difficultés de recrutement des personnels.

La reconnaissance du travail des agents territoriaux ne peut se limiter à des discours. Elle doit se traduire par des mesures concrètes bénéficiant à l'ensemble de celles et ceux qui assurent quotidiennement la continuité du service public.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Maire-Président, l'expression de nos salutations distinguées.

PO/ Le Syndicat CGT NMCA
Les Co-Secrétaires généraux
Sandy VOREDINI - Andrew RENAULT

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is for Sandy Voredini, and the signature on the right is for Andrew Renault. Both signatures are stylized and cursive.